

FINANCIAL

Première négociation sur le marché libre et première cession le 22 décembre 2004

A l'initiative d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, et pour le compte d'un actionnaire minoritaire, Monsieur Henri TRESCH, la première cession sur le marché libre des actions de la Société FINANCIAL s'effectuera le 22 décembre 2004.

Information sur la société :

- Siège social : ILLZACH (68110) – 74 avenue de Belgique
- Capital social : 3 100 000 € divisé en 200 000 actions de 15,50 € de nominal.
- Forme des actions : Les actions sont nominatives
- Cession des actions : Sauf les cessions d'actions entre actionnaires, ou par un actionnaire à son conjoint, ou à l'un de ses ascendants ou descendants, de même que les transmissions d'actions par voie de succession, ou de liquidation de communautés de biens entre époux, **la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration.**
- Exercice social : L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.
RCS MULHOUSE B 945 451 359

Objet social :

La Société a pour objet , directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tous fonds de commerce ou d'industrie, y compris tous entrepôts de boissons,
- la participation dans toutes entreprises ou sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières par voie d'acquisition et de gestion de titres de participation et de placement, parts d'intérêts, parts sociales, de création de sociétés nouvelles, d'apports, etc. ayant pour objet l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds agricole, de commerce ou d'industrie alimentaires et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter le développement.

Date et teneur de la première cession :

- Nombre de titres cédés : 1 000
- Prix de Cession : 35 euros
- Date de la première cession : 22 décembre 2004
- Jouissance des actions : 1^{er} janvier 2004

Transmission des ordres :

Dès le 22 décembre 2004 les membres du marché devront introduire leurs ordres directement sur le système NSC en groupe de valeur 10.

Dispositions particulières :

Il est rappelé que :

- la demande d'inscription au marché libre des actions de la Société FINANCIAL est à l'initiative d'un actionnaire minoritaire,
- les statuts de la société comportent une clause d'agrément.

Dans ces conditions, EURONEXT PARIS SA a pris les dispositions particulières suivantes :

A compter du jour de la première cession, soit le 22 décembre 2004, les ordres de vente autres que celui portant sur une quantité de 1 000 titres, objet de cette cession, ne seront pas acceptés, et ce, jusqu'à ce que la totalité de l'ordre de vente, saisi dans NSC par Europe Finance et Industrie Securities pour le compte de Monsieur Henri TRESCH, soit exécutée.

A l'issue de l'exécution de la première négociation, la valeur sera suspendue pour une durée maximale de 30 séances de bourse correspondant au délai maximal autorisé par l'article 228-25 du Code du Commerce pour que le Conseil d'Administration de la société puisse exercer son droit d'agrément.

Observations techniques :

Désignation de la société au Marché Libre	: FINANCIAL
Membre du marché en charge du dossier	: EFI Securities
Code ISIN	: FR0010147595
Mnémonique	: MLFIN
Groupe de valeur	: 10
Secteur d'activité	: 416 – Boissons - Distillateurs et Viticulteurs

Règlement/Livraison :

Les opérations de règlement-livraison seront relitées dès le 22 décembre 2004.